



Compte-rendu

Séance du Conseil municipal du 31 mars 2016

35 conseillers étaient présents :

Véronique Barco - Victor Bonnevie - Georges Bouty - Daisy Brun - Bernadette Chamoussin - Roger Chenu - Nicolas Cougoule (arrivé à 19h50) - Isabelle De Lima - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jean-Claude Doche - Sylviane Duchosal - Christian Duc - Guy Ducognon - Laurence Dupuy-Verbinnen - Michel Genettaz - Laurent Hureau - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Damien Maignan - Stéphane Michel - Christian Milleret - André Pellicier - Céline Pellicier - Lionel Pellicier - Dominique Petrau - Marie-Pierre Rebrassé - Guy Romanet - Audrey Romao-Jacquier - Lucien Spigarelli - Solène Terrillon - Claudine Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin - Sylvie Villars.

3 conseillers étaient excusés et avaient donné pouvoir :

Evelyne Arnaud (pouvoir à Lucien Spigarelli) - Jean-Yves Dubois (pouvoir à Corine Maironi-Gonthier) - Laetitia Rigonnet (pouvoir à Christian Milleret).

4 conseillers étaient absents :

Injoud Ayeche - Camille Dutilly - Candice Gilg - Aurély Maillet.

* * * * *

A 19 heures, Mme Corine Maironi-Gonthier, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal d'Aime-la-Plagne. Il est procédé à l'élection du secrétaire de séance. A l'unanimité, Anthony Destaing est élu.

Corine Maironi-Gonthier indique que les démissions de Jean-Pierre Chenu et Sylvain Cyprien sont désormais effectives.

Mme le Maire indique aux élus que le recensement de la population (Aime, Longefoy, Tessens, Villette, Plagne Montalbert et Plagne Aime 2000) s'est très bien déroulé : elle tient à remercier les agents recenseurs pour le travail effectué ainsi que la population qui a réservé un bon accueil aux agents.

Au sujet de l'étude de la liaison téléportée Aime/La Plagne, Mme le Maire indique que suite à une négociation avec la commune de La Plagne Tarentaise et afin que cette étude puisse être réalisée au plus vite, il a été convenu que le financement de cette 1^{ère} étude économique sera réparti comme suit : 6 000 € à la charge de La Plagne Tarentaise – 6 000 € à la charge de Aime-la-Plagne.

Enfin, Mme Corine Maironi-Gonthier propose de retirer les points 13, 14 et 15 car un avis des Domaines est requis pour les traiter et il n'a pas encore été reçu en mairie. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

I - Administration générale :

Administration générale

1 – Modification des statuts du Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne

..Le Conseil municipal valide, à l'unanimité des membres présents, les modifications statutaires proposées, qui concernent :

- . la modification des communes membres du Syndicat suite au création des communes nouvelles de Aime-la-Plagne et La Plagne Tarentaise ;
- . la modification de la répartition de la représentation par commune au sein du Comité syndical ;
- . et demande à M. le Président du SIGP de prévoir en 2019, avant les élections municipales de 2020, une nouvelle modification des statuts afin de rediscuter de la représentation de chacune des communes au sein du SIGP.

2 – Convention administrative d'occupation d'un local à Plagne Montalbert, avec M. Roland Montmayer

Lionel Pellicier ne participe pas au vote.

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, l'avenant n°4 à la convention administrative d'occupation d'un local d'une superficie de 9,90 m² dans un bâtiment situé à Plagne Montalbert afin d'exploiter une activité de laverie automatique, pour une nouvelle période de 23 mois, soit du 1er janvier 2016 au 30 novembre 2017, moyennant une redevance annuelle de 1 935,53 euros.

3 – Gestion du bar restaurant du plan d'eau de Centron : lancement de la procédure de délégation de service public simplifié

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le lancement de la procédure de délégation de service public simplifiée afin de trouver un gestionnaire pour le Snack-Bar du plan d'eau de Centron pour un contrat d'une durée de 3 ans, par la publication d'un avis d'appel à candidature dans un journal d'annonces légales, selon les bases suivantes : contrat de 3 ans, moyennant un loyer annuel de 4 200 € plus 5 % du chiffre d'affaire au-delà de 40 000 € HT an (charges de fonctionnement en sus pour le fermier).

4 – Régie d'eau potable : convention de partenariat avec le département de la Savoie pour la gestion du dispositif « solidarité eau »

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la convention départementale de partenariat pour la gestion du dispositif « solidarité eau » dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement du département de la Savoie.

5 – Régie d'eau potable : demande de subvention pour l'élaboration d'un plan de secours d'alimentation en eau potable

..Le Conseil municipal prend, à l'unanimité des membres présents, l'engagement de conduire à terme l'étude. Il sollicite le concours financier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, et confie au cabinet Scercl la réalisation de l'étude.

Ressources Humaines

6 – Création d'un poste de technicien territorial

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de créer un poste de technicien territorial pour les services techniques, afin de compenser la perte des 2 quotités horaires du directeur des services techniques et du technicien VRD depuis la mise en place de la régie des Eaux d'Aime, au 1er janvier 2016.

7 – Mandatement du Centre de Gestion de la Savoie en vue de la souscription d'un contrat d'assurances groupe pour le risque statutaire

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

. Article 1 : la commune donne mandat au Centre de gestion la Fonction Publique Territoriale de la Savoie aux fins de mener, pour son compte, la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat d'assurance groupe susceptible de la garantir contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés et/ou non affiliés à la CNRACL.

. Article 2 : charge Madame le Maire de transmettre au Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie les statistiques relatives aux caractéristiques quantitatives et qualitatives des agents territoriaux de la commune, nécessaires pour l'élaboration du cahier des charges de la consultation.

Finances

8 – Commune d'Aime : approbation du compte administratif et du compte de gestion 2015, affectation du résultat

8.1 Compte administratif 2015

Mme le Maire ne participe pas au vote et quitte la salle le temps des délibérations. C'est Lucien Spigarelli, 1er adjoint, qui fait procéder au vote.

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2015 du **budget principal de la commune d'Aime** qui fait apparaître un excédent de 1 934 967,92 euros à la section de fonctionnement et un déficit global de 1 061 189,45 euros à la section d'investissement.

Ces résultats seront consolidés avec ceux des comptes administratifs 2015 de Granier et Montgirod.

Mme le Maire réintègre la salle du Conseil municipal.

8.2 Affectation de l'excédent

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement cumulé des 3 communes historiques, soit 2 456 251,61 euros au budget primitif 2016 de la commune d'Aime-la-Plagne de la façon suivante :

. 580 057,89 euros à la section d'investissement

. 1 876 193,72 euros à la section de fonctionnement

8.3 Comptes de gestion 2015

.....Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2015 du **budget principal de la commune d'Aime**, établi par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, en respectant la stricte concordance avec le compte administratif présenté par l'ordonnateur.

9 – Débat d'Orientation Budgétaire 2016

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rendant obligatoire le débat sur les orientations générales du budget dans les villes de plus de 3 500 habitants qui doit se tenir dans les 2 mois précédant l'examen du budget primitif,

..Le Conseil municipal prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2016 de la commune d'Aime-la-Plagne, le jeudi 31 mars 2016.

II – Urbanisme et affaires foncières :

10 – Commune nouvelle : compétence en matière d'urbanisme pour les procédures d'urbanisme déjà engagées avant le 31/12/15

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'achever la procédure de révision du PLU de la commune historique d'Aime, d'achever la procédure d'élaboration du PLU de la commune historique de Montgirod, et d'indiquer que la commune nouvelle se substitue de plein droit aux anciennes communes dans tous les actes, contrats et délibérations afférents aux procédures engagées avant la date de sa création.

11 – Désaffectation et déclassement de domaine public communal à Vilette en vue de son aliénation

..Le Conseil municipal constate, à l'unanimité des membres présents, la désaffectation d'une partie du chemin jouxtant le bâtiment cadastré section ZM n° 730 à Vilette.

Egalement, il accepte le déclassement d'une partie du chemin, domaine public communal, pour une superficie approximative de 11 m² en vue de sa vente au propriétaire riverain.

12 – Restaurant d'altitude de Prajourdan : dépôt du dossier au titre des Unités Touristiques Nouvelles (UTN)

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, demande à M. le Préfet de Savoie l'autorisation d'une unité touristique nouvelle après avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites relative à la création d'un restaurant d'altitude à proximité de la gare d'arrivée de la télécabine de Montalbert, sur le plateau de Prajourdan.

13 – Plagne Montalbert : modification du prix de vente de la charge foncière

..Point retiré de l'ordre du jour.

14 – Compromis de vente La Cudraz et St Gras à Granier

..Point retiré de l'ordre du jour.

15 – Compromis de vente lotissement « Pré Vieux » à Montgirod

..Point retiré de l'ordre du jour.

16 – Projet d'extension du site de la carrière SOCAVI à Vilette

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, prend acte du projet d'extension de la carrière SOCAVI. Il informera les propriétaires des terrains concernés par cette opération, et demande au maire de tenir le conseil municipal informé des études engagées par l'exploitant de la carrière.

III – Travaux et affaires forestières :

17 – Zones des Iles : approbation convention de servitude pour enfouissement ligne souterraine ERDF

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention à intervenir avec ERDF pour l'enfouissement d'une ligne sur une longueur d'environ 30 m, dans une bande de 1 mètre de largeur ainsi que la pose d'une armoire de coupure sur les parcelles communales cadastrées section B n° 2637 et 2847 lieudit "Les Iles".

18 – Fonds Départemental d'Équipement des Communes 2017 (FDEC)

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le projet de la réfection de la salle des fêtes d'Aime à Aime-la-Plagne pour un montant estimé à 232 871,40 € T.T.C.
Il décide de déposer auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Savoie, une demande d'aide au financement de 31 % au titre du FDEC 2017.

19 – Lancement de la consultation pour marché à bons de commande : travaux de réseaux secs moyenne et basse tension, éclairage public

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le projet de travaux de réseaux secs en moyenne et basse tension / Eclairage public sur la Commune.

Il indique que ce marché à bons de commande avec minimum et maximum serait conclu pour une période initiale de un an du 1 juillet 2016 au 30 juin 2017 et qu'il pourrait être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 30 juin 2020.

Le montant des commandes pour la période initiale du marché est défini comme suit :

Seuil minimum H.T.	25 000,00	Euros
Seuil maximum H.T.	450 000,00	Euros

20 – Hameau de Beaugard à Montgésin : convention pour le déneigement avec l'association syndicale

..Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, la réalisation du déneigement du parking et de la voie d'accès au Hameau depuis la route de Montgésin à titre onéreux.

Egalement, il approuve la convention, dans le cadre du déneigement, à conclure avec l'Association Syndicale "Le Hameau de Beaugard".

21 – Nomination garants coupes affouagères ou cessions

..Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, de nommer, pour la commune déléguée de Granier, comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied : M. Guy Romanet – Mme Aurély Maillet - M. Jean-Louis Duc.

..Concernant les ventes de bois aux particuliers (forêts communales d'Aime, Montgirod et Granier si besoin), le conseil municipal autorise l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année 2016, dans le respect des clauses générales de ventes de bois aux particuliers de l'ONF. Ce mode de vente concernera des produits accessoires à l'usage exclusif des cessionnaires et sans possibilité de revente.

IV – Informations au Conseil municipal :

22 – Compte-rendu des décisions prises par délégation de l'assemblée délibérante

..Les décisions suivantes du Maire et/ou de l'adjoint subdélégué ont été prises (articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

✓ Pour des fournitures

Tranche supérieure ou égale à 0 € et inférieure à 20 000 € HT :

. Remplacement du marteau des sonneries horaires, Montgirod – Paccard Fonderie, 74320 Sévrier –
I 144,00 €

✓ Pour des services

Tranche supérieure ou égale à 0 € et inférieure à 20 000 € HT :

. Convention de mise à disposition de gaz industriel – Linde France, 69800 St Priest – 213,00 €

. Distribution du magazine annuel de la commune nouvelle – La Poste, 73700 Bourg St Maurice –
389,41 €

. Etude pour extension du PIZ d'Aime, secteur de Villette – Office National des Forêts, service RTM,
73026 Chambéry cedex – 1971,00 €

. Convention Ingénierie pour réseaux secs et réseaux humides « rues de la Pige et de la Reisse,
Granier » - Agence Vial et Rossi, 73200 Albertville – 7 858,74 €

. Prestation d'astreinte annuelle électromécanique sur l'ensemble des sites d'eau potable – Fileppi,
agence E.R.E., 38206 Vienne cedex – 9 250,00 €

Tranche supérieure ou égale à 20 000 € et inférieure à 90 000 € HT :

. Maîtrise d'oeuvre pour fermeture de la décharge de Longefoy – Burgeap, agence centre-est Lyon,
69425 Lyon cedex 03

23 – Voeu concernant le maintien du centre météo de Bourg St Maurice

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un voeu pour le maintien durable des effectifs à 5 agents nécessaires afin d'assurer le bon fonctionnement du centre Météo France de Bourg St Maurice qui s'avère indispensable pour la sécurité des pistes de toutes les stations de Haute Tarentaise, pour l'entretien des routes et la circulation automobile et pour les activités agricoles en montagne.

La séance du Conseil municipal est levée.

Le Maire

Pour affichage, le 4 avril 2016

A retirer de l'affichage à compter du 6 juin 2016